

Tome 6

Commune de SAINT MÊME LES CARRIÈRES (16)

Carrière de « Plante des Meuniers »

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
UNE INSTALLATION CLASSÉE :**

Exploitation de carrière - Rubrique 2510-1

INCIDENCE NATURA 2000

FM/W17.1294v1/INC

Dossier réalisé par :

SAS Carrières AUDOIN & Fils

Projet d'ouverture d'une carrière de sables et graviers
au lieu-dit "Plante des Meuniers"

Commune de SAINT-MEME-LES-CARRIERES (16)

Dossier d'évaluation des incidences Natura 2000



Sommaire

1. PRESENTATION DU PROJET	4
1.1 LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET LA SITUATION DES SITES NATURA 2000	4
1.1.1 Le contexte géographique	4
1.1.2 Les sites natura 2000	7
1.1.3 Le réseau natura 2000.....	12
1.2 LE CONTENU DU PROJET	14
1.2.1 Présentation générale du projet	14
1.2.2 Le contexte réglementaire.....	14
1.2.3 Descriptif de l'activité	14
1.2.4 Les produits mis en œuvre	20
2. IMPACTS DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000	21
2.1 LE CONTEXTE.....	21
2.1.1 Les habitats et la flore	21
2.1.2 La faune	25
2.1.3 L'aspect fonctionnel.....	28
2.1.4 Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.....	29
2.2 IMPACT DU PROJET.....	31
2.2.1 Destruction ou perturbation d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire.	31
2.2.2 Impacts sur le site FR5402009 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents »	31
2.2.3 Impacts sur le site FR5400410 « Les Chaumes Boissières et Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente ».....	32
2.3 CONCLUSION SUR L'ATTEINTE OU NON PORTEE A L'INTEGRITE DES SITES NATURA 2000	33
ANNEXE 1 : ANALYSE DES METHODES	34
ANNEXE 2 : METHODOLOGIE DES INVENTAIRES FAUNE FLORE	35

Liste des figures

<i>Figure 1 : Plan de situation</i>	<i>4</i>
<i>Figure 2 : Les recensements au titre du milieu naturel</i>	<i>5</i>
<i>Figure 3 : Les protections au titre du milieu naturel</i>	<i>7</i>
<i>Figure 4 : Phasage d'exploitation</i>	<i>16</i>
<i>Figure 5 : Principe de remise en état</i>	<i>18</i>
<i>Figure 6 : Principe de remise en état par remblaiement.....</i>	<i>19</i>
<i>Figure 7 : Carte des habitats</i>	<i>22</i>
<i>Figure 8 : Carte de la faune et des habitats d'espèces.....</i>	<i>26</i>
<i>Figure 9 : Carte de la faune d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces</i>	<i>30</i>

La SAS Carrières AUDOIN et Fils souhaite ouvrir une carrière de sables et graviers sur la commune de SAINT-MEME-LES-CARRIERES (16), au lieu-dit « Plante des Meuniers ».

Le Code de l'Environnement prévoit que « *les programmes ou projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000, font l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site* » - Article L.414-4 du Code de l'Environnement.

Les articles R. 414-19 à R. 414-26 du Code de l'environnement définissent les modalités de la procédure d'évaluation des incidences sur un site Natura 2000 (application du décret n° 2010-365 du 9 avril 2010).

Le réseau Natura 2000 référence deux sites dans le secteur du projet :

- La zone spéciale de conservation FR5402009 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents » à 450 m au Nord-Est du projet.
- La zone spéciale de conservation FR5400410 « Les Chaumes Boissières et Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente » à 2 km au Sud du projet.

Conformément à l'article R414-23, le dossier comprendra :

- 1° Une présentation simplifiée des aménagements, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets.
- 2° Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles l'activité est ou non susceptible d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000.

En effet, le présent dossier montrera que les sites Natura 2000 concernés ne seront pas affectés par la réalisation du projet. Ainsi il se limitera à la première partie définie par cet article.

Nota : les dispositions indiquent que si la première partie du dossier démontre qu'un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier doit comprendre trois parties supplémentaires :

- *II : Analyse des effets notables, temporaires ou permanents, que l'opération peut avoir sur l'état de conservation des habitats naturels ou des espèces qui ont justifié la désignation du site,*
- *III : Exposé des mesures de nature à supprimer ou réduire ces effets dommageables.*
- *IV : Description des solutions alternatives envisageables, des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues ne peuvent supprimer et estimation des dépenses correspondantes.*

1. PRESENTATION DU PROJET

1.1 LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET LA SITUATION DES SITES NATURA 2000

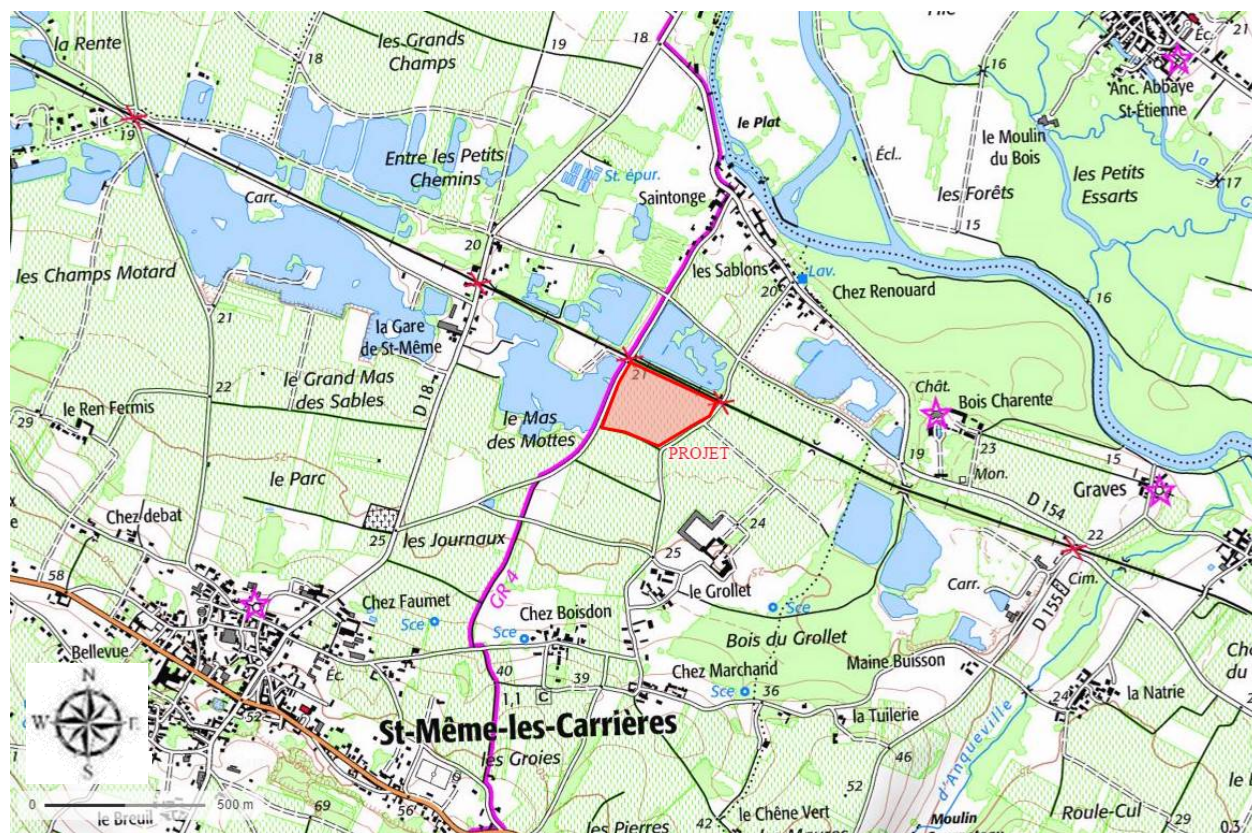
1.1.1 LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Le projet d'ouverture de carrière de sables et graviers de Saint-Même-les-Carières, porté par la société Carrières AUDOIN et Fils, se situe à environ 1,3 km au Nord-Est du bourg de SAINT-MEME-LES-CARRIERES, dans la plaine alluviale de la Charente (qui s'écoule 550 m au Nord du site).

Il s'insère dans le contexte rural de la basse terrasse de la Charente, dominé par les terres cultivées, la culture de la vigne et la présence de plans d'eau liés à l'exploitation actuelle et ancienne de gravières.

L'emprise du projet s'étend sur une superficie proche de 5,8 ha, dont 4,5 ha seront exploités. Elle est en totalité occupée par des cultures intensives et des terres labourées. Jusqu'en décembre 2016, on observait encore deux rangs de vignes sur la parcelle n°762 et deux douzaines de rangs sur l'extrémité de la parcelle n°16.

Figure 1 : Plan de situation



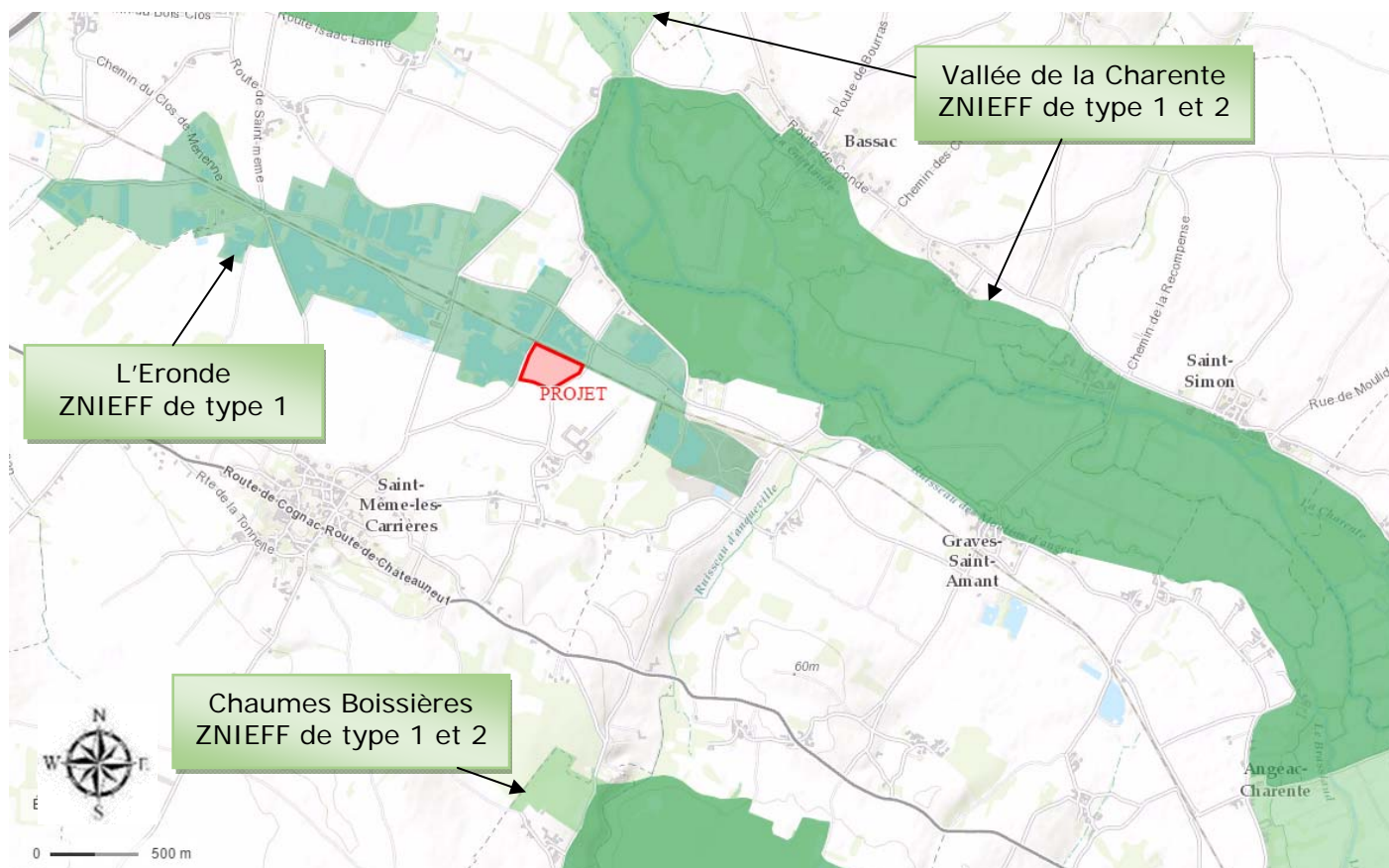
Source : GEOPORTAIL

Le site du projet n'est concerné par aucun recensement, ni aucune protection réglementaire au titre du milieu naturel.

Deux entités d'intérêt majeur se localisent à relative proximité du projet.

Ce sont la vallée de la Charente au Nord et, les Chaumes Boissières au Sud. Une troisième entité plus locale se situe en bordure immédiate du projet et concerne l'ensemble des sablières inondées : L'Eronde.

Figure 2 : Les recensements au titre du milieu naturel



La ZNIEFF de type 1 n° 540007596 « L'Eronde » jouxte le projet au nord et à l'Ouest, séparée de ce dernier par respectivement la voie ferrée Angoulême-Saintes et la VC n°112.

Elle s'étend sur 199 hectares sur un vaste ensemble de sablières.

Elle offre un terrain de chasse à une importante population de chiroptères, dont les gîtes sont probablement au niveau du village de Saint-Même-Les-Carrières. C'est aussi l'une des rares stations d'Hirondelle de rivage du département et un lieu d'hivernage pour les oiseaux d'eau, malgré une pression de chasse trop importante.

La zone constitue encore un secteur de grande importance pour la faune, notamment de mammifères et d'oiseaux dont 15 espèces déterminantes ZNIEFF :

- Insecte : Cordulie à corps fin ;
- Mammifère : Campagnol amphibie, Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Murin à moustaches, Oreillard roux, Grand Rhinolophe et Petit Rhinolophe ;
- Oiseaux : Phragmite des Joncs, Martin pêcheur, Canard chipeau, Petit Gravelot, Bruant des roseaux, Chevalier combattant, Hironnelle de rivage.

Les deux entités majeures du secteur d'étude sont référencées dans le réseau Natura 2000 :

- Le site Natura 2000 FR5402009 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (Soloire, Boème, Echelle) » (Directive « Habitats »), distante au plus près à 450 m au Nord-Est du projet. Il a été désigné en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) le 21 août 2006. Son DOCOB¹ a été approuvé par arrêté préfectoral le 20 décembre 2010. Il couvre une superficie de 5 373 hectares.

Le projet se situe dans le bassin hydrographique de ce cours d'eau.

- Le site Natura 2000 FR5400410 « Les Chaumes Boissières et Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente » (Directive « Habitats »), 2 km au Sud du projet. Il a été désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC) le 13 avril 2007. Son DOCOB a été validé 28 juillet 2009. Il couvre une superficie de 621 hectares.

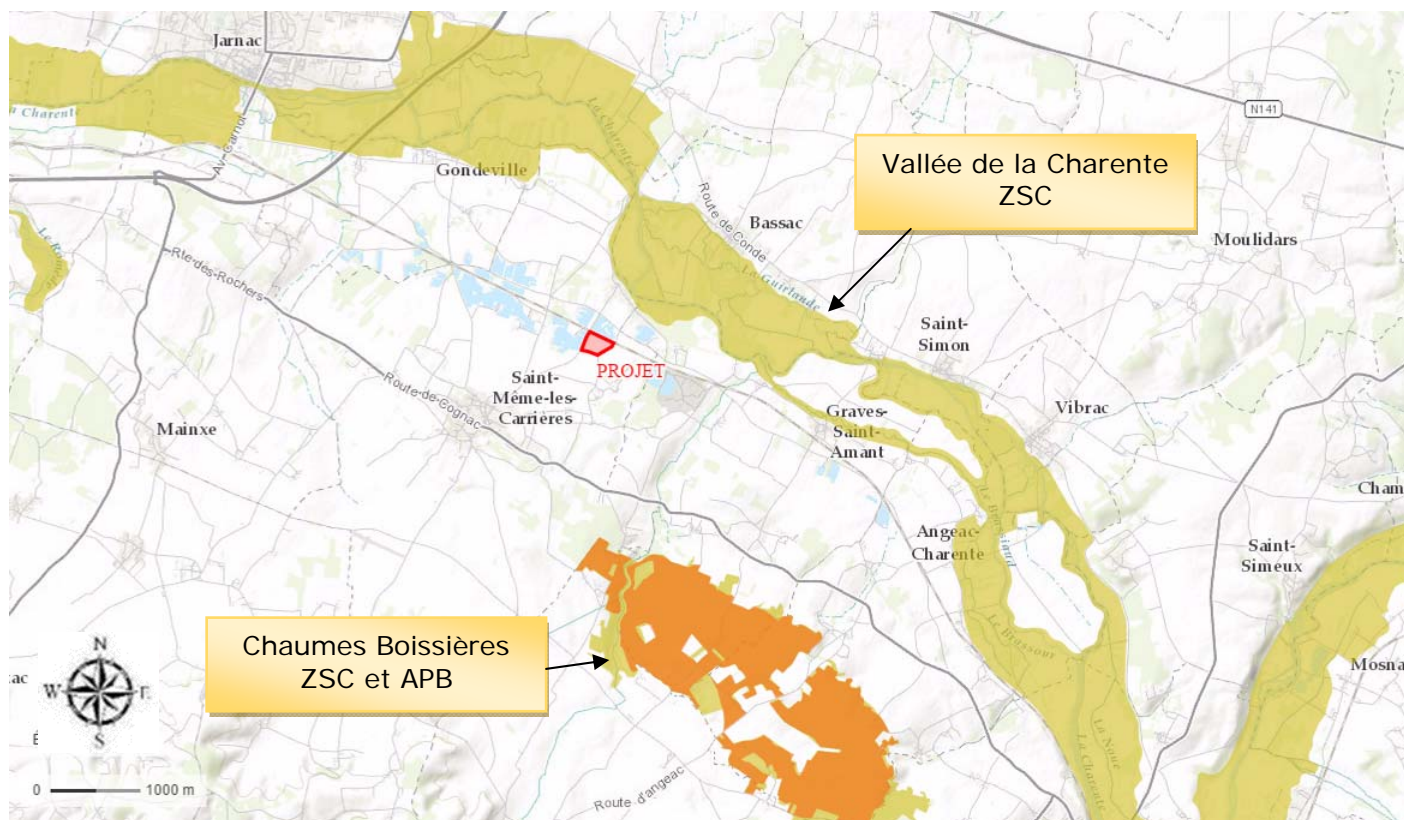
L'intérêt écologique de ces deux entités est également souligné par divers autres recensements ou protections :

- La ZNIEFF de type 1 n° 540015651 « Vallée de la Charente Vibrac à Bassac ». Elle s'étend sur 622 hectares sur un secteur de la moyenne vallée de la Charente dont le milieu naturel est encore relativement préservé.
- La ZNIEFF de type 2 n° 540120111 « Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents ». La zone associe sur plus d'une trentaine de kilomètres du cours moyen du fleuve un ensemble de milieux originaux et des formations végétales générés par l'action des crues régulières : prairies humides inondables à Gratiolle officinale, mégaphorbiaies à Grand Pigamon, marais tourbeux à Marisque, végétation aquatique et riveraine des nombreux bras du réseau hydrographique, forêt alluviale à Aulne et Frêne.
- Un arrêté préfectoral de protection de biotope « Les Chaumes Boissières » en date du 22 juillet 1998, référencé sous le numéro 16AR04. La zone à préserver s'étend sur 408 ha.
- La ZNIEFF de type I 540003490 « Les Chaumes Boissières ». Elle s'étend sur 279 hectares.
- La ZNIEFF de type II 540120109 « Les Chaumes Boissières ». Elle s'étend sur 650 hectares.

¹ : Document d'Objectifs.

1.1.2 LES SITES NATURA 2000

Figure 3 : Les protections au titre du milieu naturel



1.1.2.1 La ZSC de la vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents FR5402009

L'emprise de ce site Natura 2000 se trouve à 450 m au Nord du projet et 880 m à l'Est.

Le site FR5402009 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (Soloire, Boème, Échelle) » a été désigné en zone spéciale de conservation le 21 août 2006.

Son DOCOB a été approuvé par Arrêté Préfectoral le 20/12/2010. Il comporte trois grands objectifs de gestion :

- Préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ;
- Suivre l'efficacité des actions de gestion et animer la mise en œuvre du DOCOB ;
- Sensibiliser et informer les acteurs, usagers et public.

Le site Natura 2000 concerne 5 373 ha sur deux départements : Charente (99%) et Charente Maritime (1%).

Il se rapporte au fleuve soumis à des crues chroniques importantes, avec son intérêt piscicole, et à sa vallée occupée par un paysage ouvert ou bocager.

La vallée possède des milieux palustres bien développés (prairies naturelles humides, bas-marais, mégaphorbiaies et cariçaies, forêts alluviales...).

L'intérêt faunistique se concentre essentiellement sur les milieux aquatiques et marécageux avec la présence de la Loutre, du Vison d'Europe (principalement sur les affluents, le fleuve lui-même étant un couloir d'échange unique entre les différents noyaux de populations du Centre-Ouest atlantique) et de la Cistude sur cette partie du fleuve Charente et de ses affluents.

On notera plus ponctuellement l'intérêt :

- De la cladiae-phragmitaie du Marais de Gensac qui représente un des exemples les plus vastes et les plus typiques de roselière turficole sur le plan régional et qui héberge les communautés animales remarquables.
- Des pelouses xéro-thermophiles situées à l'ouest de Soubérac qui abritent des populations importantes des deux endémiques *Bellis pappulosa* et *Arenaria controversa* au sein de groupements végétaux eux-mêmes très originaux.
- Du Bois des Fosses et sa tiliaie-acéraie sur éboulis calcaires fixés qui abrite une station très disjointe de la Brassicacée montagnarde *Cardamine heptaphylla* et se trouve en contact phytocénotique original avec des peuplements purs de Chêne vert sur le rebord du plateau.

La ZSC accueille 13 habitats naturels d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe I de la Directive européenne, dont 4 prioritaires (source : formulaire standard de données, DOCOB) :

Habitats	Code Natura	Surface	% Couv.
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> ssp.	3140	0,19 ha	Ponctuel
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> .	3260	431 ha	7
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	3270	Quelques m ²	Ponctuel
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130	1,2 ha	<0,1
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	6210	35 ha	0,58
Parcours substepmiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i> *	6220	Plusieurs m ²	-
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410	0,53 ha	Ponctuel
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin	6430	36 ha	0,6
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *	7210	39 ha	0,6
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	Ponctuel	Ponctuel
Forêt de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	9180	10 ha	0,2

Habitats	Code Natura	Surface	% Couv.
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> *	91E0	900 ha	15
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340	13 ha	0,2

* : Habitat prioritaire : habitat en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière

A travers la protection des habitats, le réseau Natura 2000 vise aussi la protection des espèces. Les espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site Natura sont présentées dans le tableau ci-après.

Ce sont vingt espèces de la directive « Habitats » (source : fiche d'information du site internet du Ministère, fiche d'information de la DREAL Poitou-Charentes, Formulaire Standard de Données) :

Espèces de la Directive « Habitats »	Nom scientifique	Annexe
INSECTES		
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	II
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	II et IV
Cuivré des marais	<i>Thermolycaena dispar</i>	II et IV
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	II et IV
Gomphe de Graslin	<i>Gonphus gralinii</i>	II et IV
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	II et IV
Rosalie des Alpes *	<i>Rosalia alpina</i>	II et IV
POISSONS		
Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	II et V
Grande Alose	<i>Alosa alosa</i>	II et V
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	II
Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	II et V
REPTILES		
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	II et IV
MAMMIFÈRES		
Barbastelle	<i>Barbastellus barbastella</i>	II et IV
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	II et IV
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	II et IV
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	II et IV
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	II et IV
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	II et IV
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	II et IV
Vison d'Europe *	<i>Mustela lutreola</i>	II et IV

* : Espèce prioritaire : espèce en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière

Le DOCOB relève également la présence de dix espèces figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » :

Espèces de la Directive « Oiseaux »	Nom scientifique
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
Alouette lulu	<i>Lulula arborea</i>
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus caprimulgus</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>

1.1.2.2 La ZSC des Chaumes Boissières et Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente FR5400410

Les Chaumes Boissières se situent à 2 km au Sud du projet ; il faut y associer les Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente.

Le site FR5400410 « Chaumes Boissières et Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente » a été désigné en zone spéciale de conservation (ZSC) le 13 avril 2007.

Son DOCOB² a été approuvé par Arrêté Préfectoral le 28 juillet 2009.

D'une superficie de 621 ha, le site s'étend sur un plateau en rive gauche de la Charente ; il est composé d'un vaste massif boisé (lieu-dit les Chaumes Boissières, entre autres) entrecoupé de quelques grandes clairières, cultivées ou non, et, à l'est, d'un vallon bordé d'une falaise (les coteaux de Châteauneuf).

Les boisements, implantés sur un substrat calcaire compact, appartiennent la plupart du temps aux séries de végétation subméditerranéennes du chêne vert et du chêne pubescent.

Des pelouses naturelles, appelées "chaumes" dans la région, composent également le paysage du site, étant présentes sur le plateau ou sur les pentes exposées au sud. Elles constituent, avec les pelouses rases colonisant la falaise, plusieurs habitats d'intérêt communautaire. Anciennement pâturées, les chaumes sont aujourd'hui majoritairement à l'abandon et progressivement envahies par les buissons.

D'autres habitats d'intérêt communautaire plus restreints en surface sont représentés, comme les grottes naturelles, les cours d'eau, la végétation des rochers...

² Document d'Objectif

Le site possède une grande valeur faunistique par la présence de diverses espèces d'intérêt communautaire appartenant à des groupes variés : insectes tels que libellules (Gomphe de Graslin, Agrion de Mercure...) ou coléoptère (Lucane cerf-volant), reptiles et amphibiens, diverses chauves-souris liées aux grottes naturelles ou aux carrières souterraines.

Plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt européen, migrateurs ou sédentaires, ont également été recensées, principalement dans les pelouses et les boisements : le Circaète Jean-le-Blanc, la Bondrée apivore, le Pipit Rousseline...

Les espèces végétales d'intérêt patrimonial sont presque toutes localisées dans les pelouses.

Les habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe I de la directive européenne présents sur le site Natura 2000 sont au nombre de neuf dont 2 prioritaires (source : Formulaire Standard de Données et DOCOB) :

Habitats	Code Natura	Surface
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260	-
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130	6,1 ha
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyssosedion albi</i> *	6110	0,37 ha
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	6210	30,5 ha
Parcours substepmiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i> *	6220	0,88 ha
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	5 ha
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	-
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	-
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340	123 ha

* : Habitat prioritaire : habitat en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière

Les espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site Natura sont présentées dans le tableau ci-après. Ce sont neuf espèces de la directive « Habitats » :

Espèces de la Directive « Habitats »	Nom scientifique	Annexe
INSECTES		
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	II
Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	II et IV
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	II et IV
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	II
MAMMIFÈRES		
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferruquinum</i>	II et IV
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	II et IV
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	II et IV
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	II et IV
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus scheibersi</i>	II et IV

Le DOCOB relève la présence de 6 espèces nicheuses, figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Espèces de la Directive « Oiseaux »	Nom scientifique
Alouette lulu	<i>Lulula arborea</i>
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus caprimulgus</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>

1.1.3 LE RESEAU NATURA 2000

1.1.3.1 Présentation

Rappelons que le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Il assure le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune d'intérêt communautaire.

Il se compose de deux types de sites :

- Les ZPS (Zones de Protection Spéciale), relevant de la directive européenne n°79/409/CEE du 6 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite Directive "Oiseaux".
- Les ZSC (Zones Spéciales de Conservation), relevant de la directive européenne n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 pour la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite Directive "Habitats".

Le réseau français de sites Natura 2000 compte (Données MEDDTL – Décembre 2014) 209 sites en mer et 1 758 sites terrestres, ces derniers se répartissant en :

- 1 366 sites d'intérêt communautaire ;
- 392 zones de protection spéciales (ZPS).

Le réseau des sites Natura couvre au total 6,9 millions d'hectares terrestres (soit 12,5 % du territoire métropolitain) et 4,1 millions d'hectares marins.

1.1.3.2 Cadre réglementaire

Le réseau Natura présente un caractère réglementaire avec l'article 6 de la Directive Habitats (CEE 92/43 du 21 mai 1992) définissant le cadre de l'évaluation d'incidence. Il précise les mesures de conservation nécessaire, les dispositions sur les mesures propres à éviter la détérioration des habitats et les perturbations significatives. Il stipule également les dispositions de conservation concernant les plans et projets susceptibles d'avoir des effets négatifs sur un site Natura 2000.

La circulaire DNP/SDEN n° 2004-1 du 5 octobre 2004 précise la procédure de l'évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000.

Le décret du 9 avril 2010 a modifié les dispositions du Code de l'environnement relatives à la procédure d'évaluation des incidences sur un site Natura 2000 (sous-section 5 de la section 1 du chapitre IV du titre 1er du livre IV art. : R. 414-19 à R. 414-26).

Il fixe en particulier la liste nationale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que les manifestations ou interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000. Il précise également le contenu du dossier d'incidences Natura 2000.

1.2 LE CONTENU DU PROJET

1.2.1 PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La société Carrières AUDOIN et Fils a pour projet d'ouvrir une gravière sur la commune de SAINT-MEME-LES-CARRIERES, en continuité, à l'Est, d'anciennes zones exploitées, aujourd'hui recensées en ZNIEFF.

Ce projet s'étend sur près de 5,8 ha (57 685 m²), dont 4,5 ha seront exploités sur une vingtaine d'années.

Le site ne possèdera pas d'installation de traitement. Les matériaux seront traités sur un site localisé à 2,5 km plus à l'Est, sur la commune de GRAVES-SAINT-AMANT au lieu-dit « Les Galimens ». Les matériaux extraits à « Plante des Meuniers » constitueront environ 16 % des matériaux traités sur ces installations.

1.2.2 LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le projet est soumis à une autorisation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. Cette autorisation est régie par les articles R.512-6 et suivants du Code de l'Environnement.

Il est également soumis à la réalisation d'un document d'incidence au titre de Natura 2000, objet du présent dossier.

1.2.3 DESCRIPTIF DE L'ACTIVITE

Le site de « Plante des Meuniers » sera uniquement un site d'extraction de matériaux, à ciel ouvert, en partie sous eau, sans rabattement de la nappe, avec des opérations ponctuelles de remblaiement pour le réaménagement.

Le gisement, d'une épaisseur moyenne de 6,5 m, pourra dégager un volume de 300 000 m³, soit environ 540 000 tonnes. La production annuelle moyenne sera de 30 000 tonnes de matériaux bruts, la production annuelle maximale ne dépassera pas 50 000 tonnes.

L'activité d'extraction des sables et des graviers sur cette carrière sera intermittente, elle ne sera exploitée qu'environ 90 jours par an. Ainsi, aucun matériel et outil n'y sera affecté de façon permanente.

La durée demandée pour l'exploitation de cette carrière est de 20 ans (remise en état comprise) à partir de la date d'autorisation, soit 18 ans environ d'extraction effective.

1.2.3.1 Moyens d'exploitation

La SAS Carrières AUDOIN et Fils dispose du personnel et du matériel nécessaires à l'exploitation du projet de carrière de « Plante des Meuniers ». Trois personnes au maximum seront affectées à la carrière de « Plante des Meuniers », de façon intermittente.

Pour ce site d'extraction de sables et de graviers, la Société Carrières AUDOIN et Fils dispose du matériel suivant : une pelle, un chargeur et deux camions. Ce matériel est utilisé également pour les travaux d'extraction des carrières d'ANGEAC et de GRAVES-SAINT-AMANT.

Lors des opérations de découverte (quelques jours tous les deux ans en moyenne), les engins à disposition seront une pelle et deux tombereaux.

Un à trois engins seront donc en activité de façon temporaire sur ce site.

Les horaires de fonctionnement du site s'inscriront dans la tranche horaire 8 h 00 - 18 h 00, du lundi au vendredi, hors jours fériés.

Les flux sortants de la carrière de « Plante des Meuniers » seront ponctuels. Avec 90 jours par an d'activité pour une extraction de 30 000 à 50 000 tonnes de gisement brut, le trafic généré entre la carrière et les installations de traitement sera en moyenne de l'ordre de 20 rotations de camions sur les jours d'activité (camions 8x4 de 17 tonnes de charge utile).

1.2.3.2 Principe des extractions

- *Étape de préparation :*

La préparation des terrains à exploiter comprend l'arrêt progressif des activités agricoles.

Viendra ensuite, immédiatement après, une phase de décapage des terres de découverte et végétales recouvrant le gisement. Elles seront décapées de manière sélective à la pelle mécanique en fonction de l'avancée du phasage (2 tranches de décapage par phase quinquennale, soit environ 6 000 m² par tranche). Elles seront stockées en périphérie du site sous forme de merlons (sécurité du public et protection visuelle) ou sous la forme de stocks provisoires, en attendant leur réutilisation lors des différentes phases de remise en état, ou dès que possible réutilisées au fur et à mesure pour la remise en état.

- *Étape d'extraction et progression :*

Le gisement sera extrait en deux fronts à la pelle mécanique.

Pour le premier front dit « hors d'eau » d'environ 3 m d'épaisseur, le matériau brut extrait sera chargé directement dans un camion et transporté vers les installations de traitement.

Figure 4 : Phasage d'exploitation



Source : Géoaquitaine

Pour le deuxième front dit « sous eau » d'environ 3 à 3,5 m de haut en moyenne, exceptionnellement jusqu'à 4 à 5 m, le matériau brut extrait sera temporairement stocké en bordure de fouille pour subir un essorage. Il sera alors repris par le chargeur pour être transporté par camion.



Exemple de stockage temporaire du gisement

L'intégralité du gisement sera transférée aux installations des « Galimens » pour être traitée par lavage-criblage.

Sur le projet la superficie exploitable devrait représenter 4,5 ha environ. Au regard du rythme de production, ce projet a été programmé sur 20 ans (remise en état comprise). L'échéancier des travaux prévu par l'exploitant fait donc l'objet de 4 phases d'exploitation quinquennales, d'environ 1,3 ha de superficie pour les 3 premières phases et environ 0,6 ha pour la dernière. Les phases de décapage auront lieu tous les 2,5 ans environ.

L'avancement des travaux est présenté sur le plan page ci-contre. La progression de l'exploitation est prévue d'Est en Ouest. Sera mise en oeuvre, lors de la première phase d'exploitation, la plantation d'une haie en limite Sud et Est.

- *Procédure de remblayage partiel :*

Pour éviter la multiplicité des petits plans d'eau et favoriser la reprise des cultures, l'exploitant envisage de remblayer pour partie la carrière. Ce remblayage sera réalisé avec :

- Les terres de découverte, estimées à environ 27 000 m³, soit de l'ordre de 7 800 m³/par tranche quinquennale.
- Les stériles issus du traitement, soit environ 800 m³/par an sur 20 ans, soit un total de l'ordre de 16 000 m³ qui permettront de remblayer une partie de l'excavation sous eau (sur 2 à 3 m d'épaisseur),
- Les matériaux inertes, issus des procédures de valorisations des déchets du BTP (démolition, terrassement...). En effet, depuis quelques années, la Société Carrières AUDOIN et Fils développe une activité de recyclage, valorisation et stockage de matériaux inertes issus du BTP. Les installations de traitement des « Galimens » sont autorisées depuis 2012 à valoriser ces types de matériaux. Une partie est commercialisée en granulats recyclés après concassage. La partie non commercialisable est utilisée pour le remblayage partiel des carrières. Un protocole d'acceptation rigoureux a été mis en place.

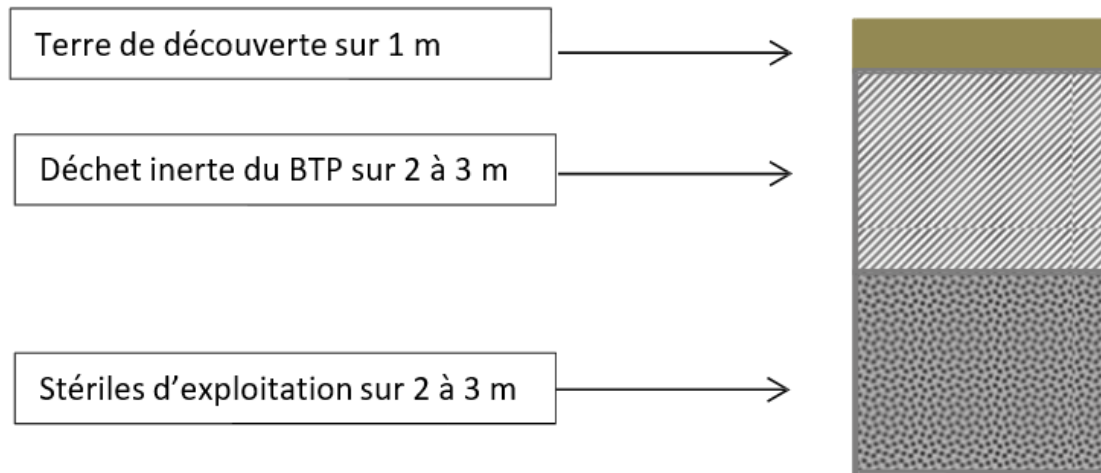
Figure 5 : Principe de remise en état



Source : Géoaquitaine

- Les zones remblayées seront recouvertes par la terre végétale de la carrière (sur environ 1 m d'épaisseur) qui reconstitueront le sol d'origine.

Figure 6 : Principe de remise en état par remblaiement



- *Remise en état :*

Le principe d'aménagement retenu sera de créer un plan d'eau constituant un secteur potentiel à une colonisation par une faune et une flore variée.

Les fronts d'exploitation seront pour partie talutés et modelés en pente douce (maximum 30° à 35°) à l'aide des terres de découverte ou stériles d'exploitation. Une zone de hauts fonds sera créée entre le plan d'eau et le secteur remblayé à l'Est (retour éventuel à vocation agricole). Les berges hors d'eau seront ensuite recouvertes par les terres végétales pour obtenir une végétalisation rapide. Seul le haut de la berge Sud du plan d'eau Sud sera laissé plus abrupt sur 2 m environ, afin de créer un habitat pour les Hirondelles de rivage. Ces mesures permettront la création de milieux favorisant la biodiversité, à l'image des anciennes sablières voisines.

Afin de limiter la taille du plan d'eau, comme spécifié dans le Schéma Des Carrières de Charente, la partie Est de la carrière sera remblayée sur environ 1 à 1,5 ha et réaffectée à l'activité agricole. Le remblai se fera sur environ 5 m avec 2 à 3 m de découvertes et stériles argileux issus des installations de traitement, puis 2 m environ de déchets inertes du BTP. De la terre végétale sera régalée sur environ 1 m d'épaisseur en surface.

1.2.4 LES PRODUITS MIS EN ŒUVRE

- *Hydrocarbures :*

Il n'y aura pas de stock d'hydrocarbures ou d'huile sur le site de la carrière. Lors des campagnes d'exploitation, les engins seront approvisionnés sur place en carburant par camion-citerne selon les règles de l'art (bac égoutteur mobile ou système équivalent). Les engins seront tous équipés d'un kit d'absorption en cas d'égoutture accidentelle (fuite hydraulique...).

Les entretiens des engins seront réalisés dans un atelier au siège de la Société, hors carrière.

- *Assainissement :*

Le site ne produira pas d'eau usée, il n'y aura donc pas de système d'assainissement non collectif sur site, ni de raccordement au réseau d'assainissement.

2. IMPACTS DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000

2.1 LE CONTEXTE

2.1.1 LES HABITATS ET LA FLORE

La totalité des habitats de l'emprise du projet, possède une faible valeur patrimoniale : cultures intensives et, jusqu'en 2016, vigne.

Aucune plante patrimoniale et/ou protégée ni aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été mis en évidence.

2.1.1.1 La végétation de l'emprise du projet

Les terrains du projet de carrière sont en totalité occupés par des cultures intensives et des terres labourées.

Jusqu'en décembre 2016, on observait encore deux rangs de vignes sur la parcelle n°762 et deux douzaines de rangs sur l'extrémité de la parcelle n°16.

Les cultures intensives (Cultures avec marges de végétation spontanée ; code Corine Biotopes : 82.2) varient en fonction des années : céréales, colza...



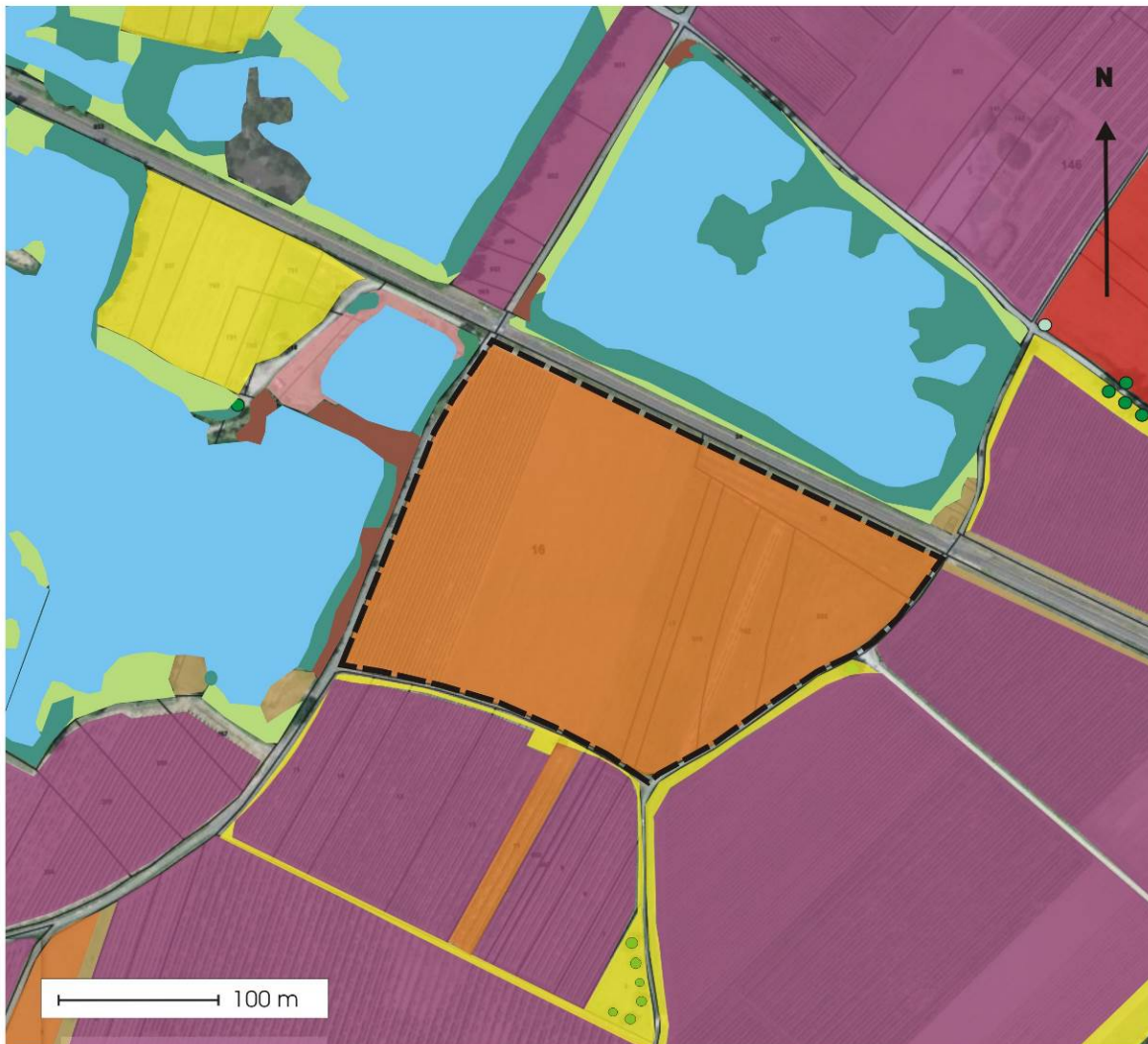
Vue hivernale de l'emprise du projet depuis son extrémité Ouest. La zone de terres labourées était jusqu'à il y a peu occupée par la vigne.

Cet habitat possède une valeur patrimoniale faible (Catalogue des habitats naturels du Poitou-Charentes. Poitou-Charentes Nature ; avril 2006).

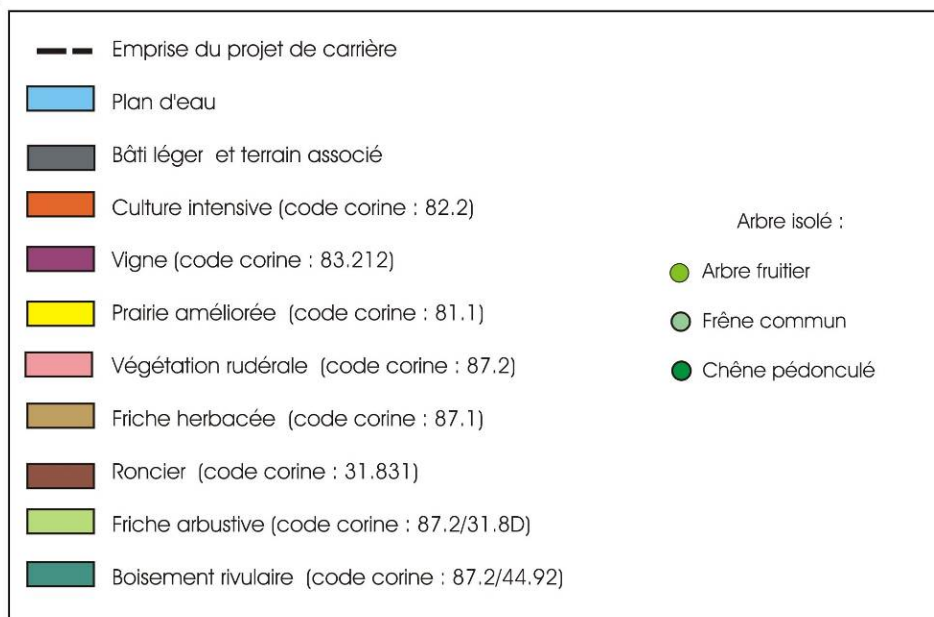
Notons qu'aucune plante messicole³ patrimoniale n'a été observée. L'inventaire des plantes messicoles du Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature 2005-2009) n'indique aucune messicole sur ce secteur (certes inventorié ponctuellement).

³ Une plante messicole est une plante dont l'essentiel de la répartition se situe dans les champs cultivés ou territoire cultivés : champs, vignes, mais aussi jachères et bords de routes.

Figure 7 : Carte des habitats



Janvier 2017



2.1.1.2 La végétation des abords du projet

Les abords du projet sont dominés par les cultures et particulièrement par celle de la vigne et la présence de plans d'eau résultant d'anciennes extractions de graves.

- *Les surfaces agricoles*

Les vignes du secteur (Vignobles intensifs ; code Corine Biotopes : 83.212) font l'objet d'un entretien régulier qui limite la flore associée à la vigne – voire l'éradique dans le cas du labour. **Cet habitat possède une valeur patrimoniale faible.**



Les deux rangs de vigne de l'extrémité Est de l'emprise du projet, encore présent durant l'été 2014. Les rangs sont labourés.



Les rangs de vigne de l'extrémité Ouest de l'emprise du projet, encore présents au printemps 2015. Les rangs enherbés alternent avec les rangs labourés.

Les prairies sont peu nombreuses et couvrent une surface relativement réduite dans l'aire d'étude élargie. Hormis la prairie artificielle (Prairies sèches améliorées ; code Corine Biotopes : 81.1) couvrant environ un hectare, les autres prairies se présentent souvent sous forme de bandes en bordure des parcelles de vignes. Entretien régulièrement, elles sont à rattacher aux prairies améliorées. **Cet habitat possède une faible valeur patrimoniale.**

En l'absence d'entretien, elles évoluent vers **la friche herbacée** (Friches ; code Corine Biotopes : 87.1) **habitat présentant également une faible valeur patrimoniale.**

- *Les plans d'eau*

L'exploitation de gravières a donné naissance à des plans d'eau que l'on retrouve au Nord et à l'Ouest du projet.

Ces gravières présentent une végétation ligneuse pionnière sous forme de roncier (Ronciers ; code Corine Biotopes : 31.831), de friche arbustive (Zones rudérales / Broussailles forestières décidues ; code Corine Biotopes : 87.2/31.8D) et de boisement (Zones rudérales / Saulaies marécageuses ; code Corine Biotopes : 87.2/44.92), dominé par les Saules blanc et roux, accompagnés par le Peuplier commun (qui se trouvent souvent lui-même dominant), le Frêne commun, le Chêne pédonculé, le Robinier, voire le Pin maritime.

Les caractéristiques des plans d'eau (substrat minéral, berges abruptes) limitent très fortement le développement de la végétation aquatique et hygrophile. Tout au plus peut-on ponctuellement observer quelques zones d'hélophytes.

Le plan d'eau Ouest possédant une vocation de loisir montre à ce titre des berges entretenues.

On notera que les berges du petit plan d'eau jouxtant le grand plan d'eau Ouest sont en grande partie couvertes par une végétation rudérale herbacée (Zones rudérales ; code Corine Biotopes : 87.2).



Le plan d'eau Ouest.

Les plans d'eau et leurs berges, en raison des différentes caractéristiques évoquées précédemment **constituent un habitat de valeur patrimoniale moyenne.**

2.1.1.3 La végétation de l'aire d'étude étendue

L'aire d'étude d'influence s'étend jusqu'au fleuve Charente, permettant ainsi de prendre cette dernière en compte ainsi que sa vallée.

Une partie de l'espace est ici occupée par le bâti de « Saintonge » et de « Les Sablons ». Le très fort développement de l'agriculture a presque totalement éliminé les formations naturelles de la vallée. Seuls subsistent la ripisylve de la Charente et quelques boisements humides (frênaie).

La ripisylve de la Charente est dominée par le Frêne commun. Il est essentiellement accompagné par l'Erable négundo, l'Aulne glutineux et les Saules blanc et roux. La ripisylve est plus ou moins continue.

La ripisylve de la Charente est par endroit à rattacher aux aulnaies-frênaies des rivières lentes, **habitat prioritaire d'intérêt communautaire** (91E0 forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*), ponctuellement au niveau de « Saintonge » et surtout de « Le Mareuil ». Il est présent dans son habitat élémentaire 91E0-11 : Aulnaies à hautes herbes.

2.1.2 LA FAUNE

2.1.2.1 La faune du site

Trois espèces de **papillons diurnes** (rhopalocères) ont été contactées sur l'emprise du projet, occupée par des cultures intensives (et la vigne). Aucune espèce patrimoniale et/ou protégée n'a été contactée.

Le site du projet n'est pas fréquenté par les **odonates** des plans d'eau voisins pour leur maturation ou la chasse, les cultures intensives (et la vigne) n'étant pas propices.

Trois espèces d'**orthoptères** ont été contactées sur l'emprise du projet. Ces espèces ne présentent pas de caractère de rareté ou d'intérêt particulier et ne font l'objet d'aucune protection réglementaire. Aucune espèce de **coléoptère** n'a été contactée sur le projet (absence d'arbre).

Aucun **amphibien** ne fréquente le site du projet, le biotope n'étant pas favorable à ce groupe.

Une seule espèce de **reptiles** a été contactée en limite de l'emprise du projet et de la voie SNCF et d'une manière diffuse sur l'ensemble du secteur : le Lézard des murailles. Ce reptile, le plus commun en France et en Poitou-Charentes, est protégé en France et est inscrit à l'annexe IV de la directive « Habitats ». Il est considéré comme « préoccupation mineure » dans la Liste Rouge des espèces menacées en France de l'UICN.

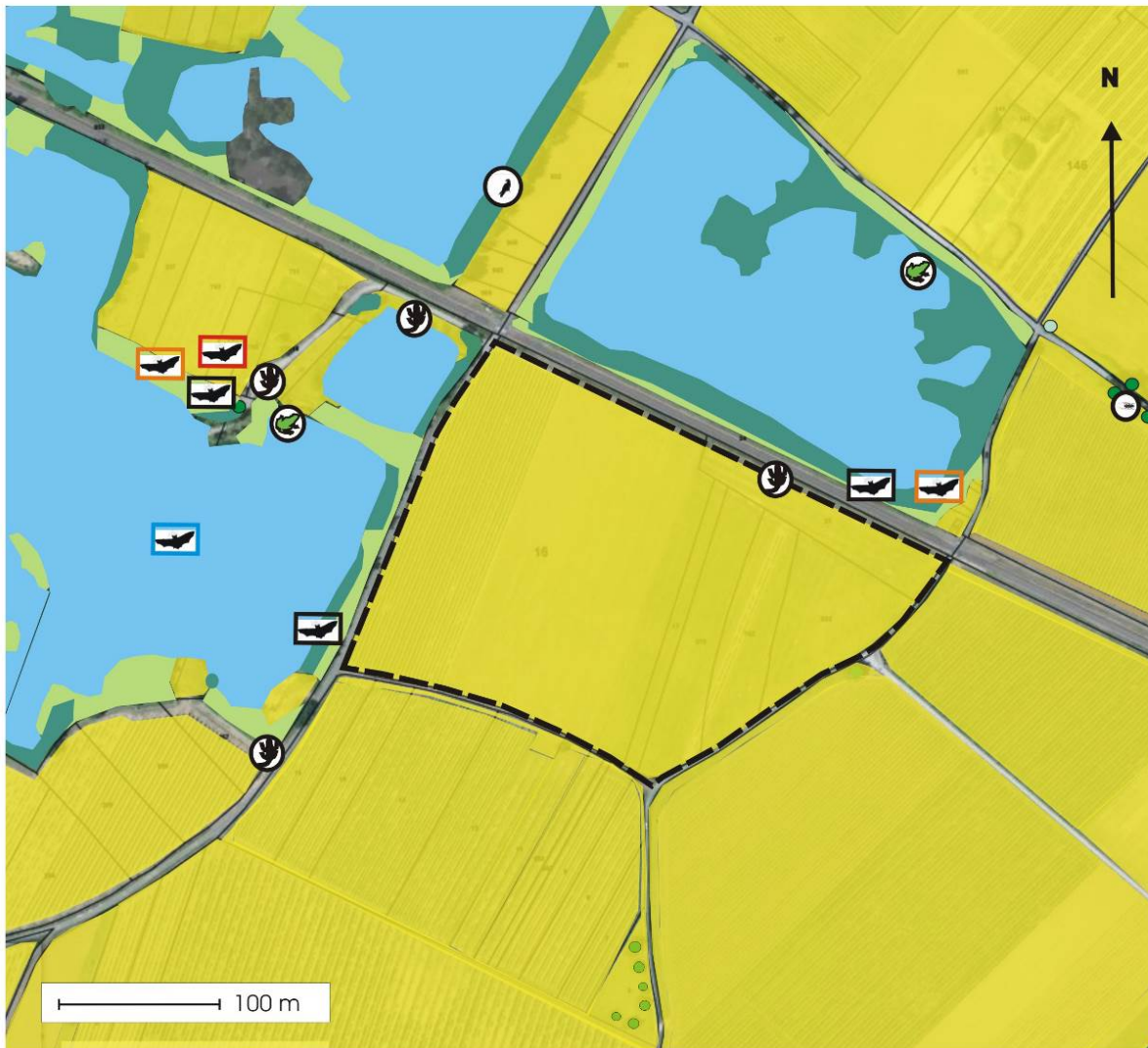
L'emprise du projet, couverte par des cultures intensives (colza) s'avère très pauvre au niveau avifaunistique. Aucun **oiseau** nicheur n'a été contacté. Seule, lorsque les rangs de vigne étaient encore présents, l'Alouette des champs avait été contactée nicheuse dans un rang enherbé.

Plusieurs autres espèces utilisent l'emprise comme territoire de chasse et d'alimentation : le Pigeon ramier, la Corneille noire, la Pie bavarde, la Grive draine, l'Etourneau sansonnet, le Faucon crécerelle, la Moineau domestique, le Pinson des arbres, la Bergeronnette grise.

Les **mammifères** sont représentés, outre par les micro-mammifères et les petits carnivores qui leurs sont inféodés, par les hôtes habituels des espaces agricoles : le Lapin de garenne, le Lièvre, le Renard. Ces espèces sont omniprésentes sur le territoire national et en Poitou-Charentes.

Le secteur d'étude se trouve situé entre deux zones riches en chiroptères : la vallée de la Charente au Nord et les Chaumes Boissières au Sud. Il s'avère lui-même cependant en grande partie peu propice à ce groupe, le vignoble intensif et les autres cultures intensives étant très peu attractif par la rareté des proies (traitements phytosanitaires) et la quasi absence de haies et de lisières boisées. En revanche, les plans d'eau voisins et les boisements associés se montrent beaucoup plus intéressants. Aucun contact n'a été enregistré sur le site du projet.

Figure 8 : Carte de la faune et des habitats d'espèces



Janvier 2017

- | | | | |
|---|---|---|--|
|  | Emprise du projet de carrière |  | Traces de présence du Grand Capricorne |
|  | Plan d'eau : habitat de reproduction d'odonates et d'amphibiens |  | Grenouille verte |
|  | Milieu ouvert |  | Lézard des murailles |
|  | Fourrés, buissons |  | Grand Cormoran |
|  | Boisement : habitat des espèces sylvoicoles |  | Pipistrelle commune |
|  | Zone artificialisée |  | Pipistrelle de Kuhl |
|  | Arbre isolé |  | Murin de daubenton |
| | |  | Petit Rhynolophe |

2.1.2.2 La faune à l'extérieur du site

Les abords du projet (aire d'étude élargie) accueillent une faune banale, à l'exception des plans d'eau.

Les investigations en périphérie (ils n'étaient pas accessibles) ont montré qu'ils possédaient un intérêt faunistique indéniable : reproduction d'odonates et d'amphibiens, présence d'oiseaux d'eau, lieu de chasse de chiroptères...

La Charente (aire d'étude d'influence) et sa ripisylve abritent une faune riche, avec un nombre notable de taxons patrimoniaux.

Dix taxons communs de **papillons diurnes** ont été contactés. Cependant, la vigne et les cultures intensives s'avèrent très peu favorables à ce groupe. Les prairies artificielles sont aussi peu propices ; les graminées possèdent en effet des fleurs peu intéressantes pour les papillons. Aucune espèce patrimoniale et/ou protégée n'a été contactée.

Les plans d'eau de la ZNIEFF de l'Eronde abritent un peuplement d'**odonates** (ce groupe comprend les libellules et les demoiselles) assez important ; la fiche ZNIEFF indique la présence de 19 espèces, dont une patrimoniale : la Cordulie à corps fin. Les plans d'eau à proximité du site ne sont pas accessibles (propriétés privées, clôturés) et n'ont pas pu être investigués. Leur peuplement odonatologique doit se rapprocher de celui des autres plans d'eau de la ZNIEFF. Plus au Nord (aire d'étude d'influence), la Charente accueille un peuplement riche, avec des taxons patrimoniaux : la Cordulie à corps fin et le Gomphe de Graslin.

Un alignement de Chênes adultes, en bord de route, au Nord-Est, montre des traces de présences du Grand Capricorne. Ce **coléoptère** est une espèce très commune dans le Sud de la France, il est protégé et inscrit aux annexes II et IV de la Directive "Habitats". A noter que la ripisylve la Charente (aire d'étude d'influence) accueille un autre taxon patrimonial : la Rosalie des Alpes.

Sur les plans d'eau voisins, non investigués, seule la **Grenouille verte** a pu être entendue à partir des limites des propriétés. Bien que cette espèce fasse l'objet d'une protection nationale partielle, elle est très commune et ne présente pas d'enjeu de conservation significatif.

Les abords du site accueillent des oiseaux inféodés à trois types de milieux :

- Les espaces ouverts. On peut citer le Tarier pâtre, il est considéré comme « quasi menacé » dans la Liste Rouge des oiseaux menacés du Poitou-Charentes et dans la Liste Rouge des espèces menacées en France de l'UICN.
- Les formations ligneuses, boisements et friches arbustives, avec notamment : la Fauvette à tête noire, la Grive musicienne, la Mésange charbonnière, le Pinson des arbres, le Rouge-gorge...
- Les plans d'eau voisins qui accueillent des oiseaux aquatiques : Gallinule poule d'eau, Foulque macroule, Canard colvert, Héron cendré, Grand Cormoran. Les effectifs de ce dernier sont en forte augmentation (source STOC). Il fait l'objet d'une protection partielle (destruction et enlèvement des individus, des œufs et des nids peuvent être autorisés). Il est noté « Vulnérable » sur la Liste Rouge Régionale malgré sa situation favorable dans la région.

Les seuls contacts de chiroptères obtenus lors des investigations crépusculaires de juin 2015 l'ont été sur les plans d'eau voisins. Quatre espèces de chiroptères ont été contactées : la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, le Murin de Daubenton et le Petit Rhinolophe.

La Pipistrelle commune est le chiroptère le plus commun de France et de Poitou-Charentes ; elle est considérée comme « préoccupation mineure » sur la Liste Rouge des espèces menacées en France de l'UICN. Elle est cependant inscrite à l'annexe IV de la directive « Habitats » et bénéficie d'une protection nationale.

La Pipistrelle de Kuhl. Espèce également anthrophile comme la Pipistrelle commune, elle est considérée comme « préoccupation mineure » sur la Liste Rouge des espèces menacées en France de l'UICN et inscrite à l'annexe IV de la directive « Habitats ». Elle est assez commune en Poitou-Charentes et en Charente. C'est une espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes.

Le Murin de Daubenton semble en augmentation au niveau européen, stable en France et en Poitou-Charentes. Elle est largement présente sur l'ensemble de la région. Le Murin de Daubenton est en effet, après la Pipistrelle commune, l'espèce la plus couramment observée en Poitou-Charentes. Il est protégé en France et inscrit à l'annexe IV de la directive « Habitats ».

Le Petit Rhinolophe est en forte régression dans le Nord et le centre de l'Europe ainsi que dans le Nord de la France. La situation de l'espèce est plus satisfaisante dans le Sud, en Corse et dans une moindre mesure autour de l'arc méditerranéen. En Poitou-Charentes, l'espèce est encore bien représentée. Elle est considérée comme « préoccupation mineure » sur la Liste Rouge des espèces menacées en France de l'UICN. Protégée en France, elle est inscrite aux annexes II et IV de la directive « Habitats ».

2.1.3 L'ASPECT FONCTIONNEL

En termes de fonctionnement écologique, les terrains concernés par le projet n'assurent aucune fonction notable. Ils ne constituent pas des réservoirs de biodiversité, la flore, les habitats et la faune y sont banals et limités.

Ils n'abritent pas de haie de lisière ou de boisement pouvant former des corridors écologiques terrestres, ni de cours d'eau constituant des corridors aquatiques. La voie ferrée au Nord du projet forme une coupure écologique notable.

Notons cependant que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)⁴ considère que la quasi-totalité de l'espace agricole à l'Est de Cognac, et donc le secteur du projet, comme une zone de corridor diffus.

On relèvera la présence des plans d'eau voisins qui forment, avec les autres anciennes gravières du secteur, une entité spécifique en relation fonctionnelle avec la Charente et sa ripisylve. La Charente et sa ripisylve, même si la fonction de corridor écologique vient en premier à l'esprit, constituent un réservoir important de biodiversité.

⁴ Le « Schéma régional de cohérence écologique est un nouveau schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseaux écologiques, habitats naturels) et visant le bon état écologique de l'eau imposé par la directive cadre sur l'eau.

2.1.4 LES HABITATS ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Ce paragraphe récapitule les habitats et les espèces d'intérêt communautaire rencontrés dans l'emprise du projet et à ses abords.

2.1.4.1 Les habitats

L'emprise du projet et ses abords n'accueillent aucun habitat d'intérêt communautaire.

2.1.4.2 Les espèces et habitats d'espèce

Le site du projet est fréquenté par une seule espèce d'intérêt communautaire (annexe IV de la directive « Habitats ») : le Lézard des murailles, contacté en limite de l'emprise et de la voie SNCF et d'une manière diffuse sur l'ensemble du secteur.

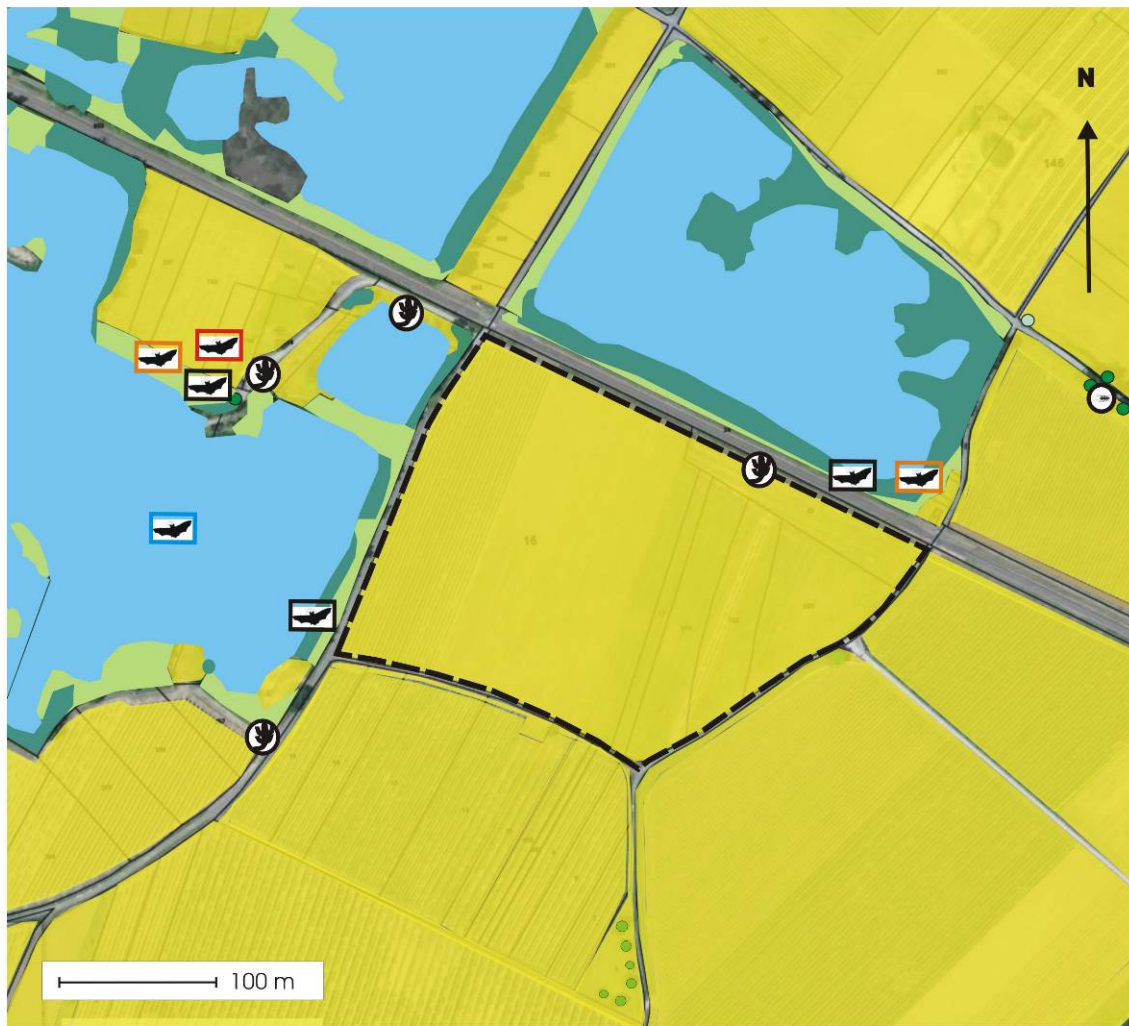
A l'extérieur de l'emprise du projet, à relative proximité, on relèvera la présence d'une espèce inscrite aux annexes II et IV de la Directive "Habitats : le Grand Capricorne. Il se trouve dans un alignement de Chênes adultes, en bord de route, 100 m au Nord-Est.

A noter que la ripisylve la Charente (550 m au Nord) accueille un autre taxon patrimonial : la Rosalie des Alpes.




Quatre espèces de chiroptères ont été contactées à proximité du site : la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, le Murin de Daubenton et le Petit Rhinolophe.

Ces quatre taxons, inscrits à l'annexe IV de la directive « Habitats », ont été contactés au niveau des plans d'eau voisins et de leurs boisements associés. Le site du projet, par sa nature, n'est pas fréquenté par les chiroptères ; de même, l'absence d'arbres et de bâtiments dans l'emprise du projet fait qu'aucun gîte ne peut accueillir de chiroptères.

Figure 9 : Carte de la faune d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces



Janvier 2017

- | | |
|---|--|
|  Emprise du projet de carrière |  Traces de présence du Grand Capricorne |
|  Plan d'eau : habitat de reproduction d'odonates et d'amphibiens |  Lézard des murailles |
|  Milieu ouvert |  Pipistrelle commune |
|  Fourrés, buissons |  Pipistrelle de Kuhl |
|  Boisement : habitat des espèces sylvoicoles |  Murin de daubenton |
|  Zone artificialisée |  Petit Rhynolophe |
|  Arbre isolé | |

2.2 IMPACT DU PROJET

Cette partie se propose d'analyser les impacts temporaires ou permanents, directs ou indirects du projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000.

Au préalable, rappelons que l'emprise du projet se localise à l'extérieur des sites Natura 2000 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents » et « Les Chaumes Boissières et Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente ».

Il n'y aura donc pas d'impact direct sur ces sites Natura (absence d'effet d'emprise).

2.2.1 DESTRUCTION OU PERTURBATION D'HABITATS OU D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le projet d'extension de la carrière consommera 5,76 ha de terres exploitées pour des cultures intensives.

Ce milieu ne présente pas d'intérêt écologique spécifique et ne constitue pas un habitat d'intérêt communautaire.

Dans l'emprise même du projet, une seule espèce d'intérêt communautaire a été contactée : le Léopard des neiges a été observé en limite du site, en bordure de la voie ferrée. En fait, sa présence est liée au milieu minéral que constitue la voie ferrée.

En raison du recul de l'exploitation par rapport à la voie ferrée, le Léopard des neiges ne sera pas impacté.

Au contraire, l'exploitation créera des milieux favorables à son développement : zones minérales présentes sur ce type d'exploitation et stocks de granulats.

2.2.2 IMPACTS SUR LE SITE FR5402009 « VALLEE DE LA CHARENTE ENTRE ANGOULEME ET COGNAC ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS »

En ce qui concerne le site Natura 2000 FR5402009 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents », il se trouve à 450 m au Nord-Est du projet.

Les impacts indirects potentiellement possibles sur ce site Natura 2000 sont ceux liés aux eaux de surface.

Les activités de carrière ne créeront aucun rejet vers le milieu naturel (infiltration des eaux de ruissellement).

Il n'y a donc aucun effet indirect vers le réseau hydrographique à l'aval de la carrière :

- Ni sur la zone de Natura 2000 de la Vallée de la Charente ;

- Ni d'ailleurs sur la ZNIEFF de l'Eronde regroupant les plans d'eau voisins.

Dans le contexte de cette petite carrière, à activité intermittente et faible production, sans stockage d'hydrocarbures, le risque de pollution sur le site reste extrêmement faible, d'autant que les mesures de prévention et de protection sont prises :

- Entretien et réparations des engins au siège de l'Entreprise, hors du site,
- Remplissage des engins au bord-à-bord par un véhicule tout terrain spécialement équipé disposant d'un pistolet antifuite et pour les éventuelles égouttures, des couvertures absorbantes seront systématiquement présentes lors du ravitaillement des engins en carburant,
- Précautions dans l'utilisation ponctuelle des produits pour éviter des déversements accidentels (fuites de réservoirs...),
- Présence de kits d'absorption (en cas de déversement accidentel) disponible sur les engins.

En dehors de ce risque d'accident, qui n'est pas supérieur aux risques liés aux activités routières, urbaines ou agricoles du secteur, il n'y aura donc aucun impact direct ou indirect lié aux eaux superficielles sur la zone Natura 2000.

2.2.3 IMPACTS SUR LE SITE FR5400410 « LES CHAUMES BOISSIERES ET COTEAUX DE CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE »

Les Chaumes Boissières et les coteaux de Châteauneuf-sur-Charente se trouvent à une distance de 2 km au Sud du projet, hors terrasses alluviales mais sur un plateau calcaire dominant la vallée.

Ce site ne possède aucune relation fonctionnelle avec le projet.

La réalisation de ce projet n'aura aucun impact négatif sur le site Natura 2000 FR5400410 « Les Chaumes Boissières et Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente ».

2.3 CONCLUSION SUR L'ATTEINTE OU NON PORTEE A L'INTEGRITE DES SITES NATURA 2000

Le projet d'ouverture de la carrière de « Plante des Meuniers » par la SAS Carrières AUDOIN et Fils sur la commune de SAINT-MEME-LES-CARRIERES n'aura pas d'impact sur la ZSC FR5402009 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents ».

L'absence d'impact sur le réseau hydrographique à l'aval du projet évite toute incidence sur ce site Natura 2000.

Nous avons vu précédemment que le projet n'aura aucun impact sur la ZSC FR5400410 « Les Chaumes Boissières et Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente ».

L'exploitation, telle que menée, fait que le projet aura un impact négligeable (voire positif) sur la seule espèce d'intérêt communautaire référencée aux abords du site -le lézard des murailles- espèce non liée aux sites Natura 2000.

Le projet n'aura pas d'incidence négative sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des deux sites Natura 2000.

ANNEXE 1 : ANALYSE DES METHODES

Les données utilisées pour la réalisation de cette étude ont été fournies par :

- Le guide méthodologique de réalisation des études d'incidence Natura 2000 du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.
- Le manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne.
- Le site internet de l'INPN pour le Formulaire Standard de Données des sites Natura 2000.
- Le site internet de la DREAL ALPC pour les données concernant les protections et les recensements relatifs au milieu naturel.
- Document d'objectifs Natura 2000 du site FR5402009 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents ». Biotope ; 2009.
- Document d'objectifs du site Natura 2000 FR5400410 « Les Chaumes Boissières et Coteaux de Châteauneuf-sur-Charente ». BKM ; 2009.
- Le « Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée : exploitation d'une carrière de sables et de graviers. Commune de SAINT-MEME-LES-CARRIERES ; Lieu-dit « Plante des Meuniers » ; GEOAQUITAINE ; 2017.
- Livre rouge des Oiseaux nicheurs de Poitou-Charentes ; LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature ; RIGAUD T. & GRANGER M. (coord.) ; 1999.
- Atlas des mammifères sauvages de Poitou-Charentes ; Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte ; Prévost O. et Gailledrat M. (coords.) ; 2011.
- Atlas préliminaire des Chauve-souris du Poitou-Charentes ; Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature ; 2000.
- Atlas préliminaire des amphibiens et reptiles du Poitou-Charentes ; Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature ; 2002.
- Espèces animales et végétales déterminantes en Poitou-Charentes ; Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature ; Jourde P. et Terrisse J. (coord.) ; 2001.

ANNEXE 2 : METHODOLOGIE DES INVENTAIRES FAUNE FLORE

Les visites de terrain ont été réalisées en 2014 et 2015. Cependant, le projet tardant à être finalisé, des visites complémentaires en 2016 et 2017 ont permis d'actualiser le corpus de données obtenues.

Les visites de terrain ont été effectuées les 22 août et 26 septembre 2014, 22 février, 15 avril, 7 mai, 9 juin 2015, 21 janvier 2016 et 24 janvier 2017.

C'est lors de ces visites que les inventaires faune – flore ont été réalisés. Etalées dans le temps, ces visites permettent de couvrir au mieux les différents stades biologiques, afin de recenser le maximum d'espèces animales et végétales.

Elles s'étalent également sur l'ensemble de la journée puisqu'elles comprennent une période d'écoute crépusculaire et nocturne (9 juin 2015) et des écoutes matinales.

	Janvier	Février	Avril	Mai	Juin	Août	Septembre
	21 janvier 2016 24 janvier 2017	22 février 2015	15 avril 2015	7 mai 2015	9 juin 2015	22 août 2014	26 septembre 2014
Groupes étudiés	Amphibiens Oiseaux	Amphibiens Oiseaux	Flore Insectes Amphibiens Oiseaux Mammifères	Flore Insectes Amphibiens Reptiles Oiseaux Mammifères	Flore Insectes Reptiles Oiseaux Mammifères (dont chiroptères)	Flore Insectes Reptiles Oiseaux Mammifères	Flore Insectes Reptiles Oiseaux Mammifères

La durée et le calendrier des investigations sont adaptés au cycle des espèces identifiées et/ou potentielles. La méthodologie des inventaires est présentée ci-après.

La flore

La description de la couverture végétale d'un site comprend deux parties :

- L'étude des groupements végétaux (phytosociologie). Cette étude détermine la nature des groupements végétaux (appelés également « habitats ») du site. Indispensable pour comprendre la structure et les mécanismes de l'évolution des écosystèmes, elle permet également de déterminer la qualité des habitats⁵ présents, et d'en prévoir la sensibilité vis à vis d'un aménagement.
- L'étude des espèces végétales sauvages (floristique), avec en particulier la recherche des stations d'espèces patrimoniales, protégées ou non.

⁵ Rappelons que l'union européenne a établi, sur la base des groupements végétaux classés par les spécialistes scientifiques, une liste des habitats européens.

Sur le terrain, les deux parties se font simultanément. D'une manière générale, la méthode principale consiste d'abord en une détermination sommaire des grandes séries de végétation et une analyse des stades de développement. Ensuite, pour chaque faciès, sur une surface homogène et réduite qui sert de témoin, il s'agit de déterminer l'ensemble des espèces présentes, avec un coefficient d'abondance-dominance (méthode des relevés phytosociologiques).

On dégage alors de chaque relevé un groupe écologique significatif, lié aux espèces bio-indicatrices qu'il contient. On arrive ainsi à la définition d'associations végétales, dont la classification est aujourd'hui reconnue et détermine la valeur patrimoniale des habitats.

Bien évidemment, lorsqu'une espèce patrimoniale est rencontrée, sa situation est relevée (ce qui n'a pas été le cas pour le présent dossier).

La faune

L'identification de certaines espèces lors des missions de terrain, la présence d'indices et le repérage de différents types de milieux et des habitats spécifiques ont permis de reconstituer les peuplements du secteur.

Pour les identifications de terrain la méthode varie en fonction du groupe recherché.

Les insectes sont identifiés au cours du déplacement, soit à vue pour les espèces au diagnostic aisé, soit par capture - identification et relâche.

Une recherche des amphibiens a été effectuée par observation directe et écoutes crépusculaires.

Pour les reptiles une prospection du site a été réalisée, en particulier au niveau des zones d'ensoleillement maximal, accompagnée d'une recherche d'indices (mues, cadavres).

Dans un premier temps, le recensement de l'avifaune est effectué en marchant. Les contacts sonores et/ou visuels identifiés sont reportés sur un support cartographique. Une fois cet inventaire global dressé, des postes d'observations sont choisis. Les durées de guet varient de 15 à 20 minutes par station retenue. Trois points d'écoute ont été réalisés.

Les espèces identifiées, directement ou indirectement (traces, odeurs), appartenant aux autres classes zoologiques (mammifères) sont recensées.

Pour les chauves-souris, les investigations visuelles et à l'aide d'un détecteur hétérodyne (Peterson DX240) ont été réalisées (trois points d'écoute) lors de la visite crépusculaire et nocturne du 9 juin 2015.

Les aires d'études

Le fonctionnement des espaces naturels et la complexité des relations entre les différents éléments des écosystèmes font que la zone d'étude des incidences du projet doit s'étendre au-delà de la stricte emprise de ce dernier. C'est pourquoi la zone d'étude se compose (cf carte ci-après) de :

- L'aire d'étude rapprochée : c'est la zone directement concernée par l'étude, c'est à dire l'ensemble des parcelles de l'emprise du projet de carrière. Les prospections les plus fines (relevés phytosociologiques, points d'écoute de l'avifaune et chiroptères) se sont déroulées sur cette aire d'étude
- L'aire d'étude élargie : ce périmètre plus vaste englobe généralement dans un rayon d'environ 200 m, les abords de la zone d'étude rapprochée et fait l'objet de prospection permettant d'en identifier les principales sensibilités. Il permet en particulier de prendre en compte les plans d'eau voisins qui sont recensés dans la ZNIEFF de type 1 n° 540007596 « L'Eronde ».
- L'aire d'influence : cette aire permet d'intégrer le fleuve Charente et sa vallée inondable, qui font l'objet d'une désignation en zone Natura 2000. La notion d'aire d'influence est primordiale car elle permet de prendre en compte d'éventuelles incidences qu'un projet pourrait avoir à l'extérieur de ses abords immédiats.

Nota : l'autre site Natura 2000 du secteur, les Chaumes Boissières, n'a pas été intégré car il se trouve à une distance plus importante (2 km contre 550 m pour la ZSC de la Charente), hors terrasses alluviales mais sur un plateau calcaire dominant la vallée, et ne possède aucune relation fonctionnelle avec le projet.

